



Procès-verbal du conseil municipal du lundi 19 décembre 2022

Le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac s'est réuni à la salle polyvalente le 19 décembre 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire

Présents : Mesdames Claudine PASTRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE

Absents excusés : Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Martine GIRE, Grégory PITOT, Jean-Claude TALLOBRE

Après avoir constaté le quorum, le Maire ouvre la séance

Secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le projet de vente de bien de section d'Azinières. Le Conseil accepte à l'unanimité d'étudier ce dossier.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022
- 2- Délibération : révision des tarifs applicables au 01/01/2023
 - consommation eau :
 - part fixe
 - part variable indexée sur le volume consommé jusqu'à 200 m³
 - au-delà de 200 m³
 - participation aux frais de branchement au réseau d'eau potable
 - redevance assainissement :
 - part variable sur le volume consommé
 - participation pour le raccordement au réseau d'eau usée
 - cimetière : concessions et case columbarium
 - location salle polyvalente
 - repas cantine
- 3- Délibération : admission en non-valeur d'un montant de 379,72 € sur le budget eau
- 4- Délibération : admission en non-valeur d'un montant de 60,64 € sur le budget assainissement
- 5- Délibération : décision modificative n° 4 sur le budget communal - ouverture de crédit au compte 2315 « travaux réseau eaux pluviales et réseaux secs au village de Flaghac » pour un montant de 8 250 €, en prévision de l'actualisation du marché
- 6- Délibération : décision modificative n° 2 sur le budget assainissement - ouverture de crédit au compte 2315 « assainissement (réseau + station) au village de Flaghac » pour un montant de 10 750 €, en prévision de l'actualisation du marché

- 7- Délibération : décision modificative n° 5 sur le budget communal - ouverture de crédit au compte 2151 (voirie) et au compte 1641 pour un montant de 6 300 €
- 8- Délibération : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 9- Divers :
- certificat administratif sur le budget assainissement : virement de crédit – diminution des crédits au chapitre 022 (dépenses imprévues) et augmentation des crédits au chapitre 011 pour un montant de 1 166,67 €
 - certificat administratif sur le budget communal : virement de crédit – diminution des crédits au chapitre 022 (dépenses imprévues) et augmentation des crédits au chapitre 65 pour un montant de 2 795 € et au chapitre 66 pour un montant de 250 €
 - courrier ADMR
 - convention SPA Polignac

1-Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 : à l'unanimité

2-Délibération : révision des tarifs applicables au 01/01/2023

a) tarifs de l'eau au 1^{er} janvier 2023 : inchangés à l'unanimité

OBJET	TARIFS 2022	PROPOSITIONS 2023
Part fixe	40,00 €	40,00 €
Part variable :		
- jusqu'à 200 m ³	0,68 €	0,68 €
- au-delà de 200 m ³	0,37 €	0,37 €
Frais de branchement au réseau d'eau	320,00 €	320,00 €

b) tarifs de l'assainissement applicables au 1er janvier 2023 : inchangés à l'unanimité

OBJET	TARIFS 2022	PROPOSITIONS 2023
Part variable	0,98 €	0,98 €
Participation au raccordement	500,00 €	500,00 €

c) Prix des concessions au cimetière : à l'unanimité les tarifs sont inchangés

Pour mémoire : concessions trentenaires 300 €

Renouvellement de concession : 50 €

d) Prix des concessions au columbarium : à l'unanimité les tarifs sont inchangés

Pour mémoire : concessions trentenaires 400 € soit 75 € le m²

Renouvellement de concession : 100 €

e) Location salle polyvalente : à l'unanimité les tarifs sont inchangés et sont les suivants

Habitants de la commune

Bal, lotos, belote, repas, apéritifs dinatoires, etc...	TARIFS	CAUTION
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 10 heures	100 €	500 €
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 17 heures	30 € supplémentaires	500 €
Vin d'honneur	30 €	

Particuliers et associations extérieures à la commune

Bal, lotos, belote, repas, apéritifs dinatoires, etc...	TARIFS	ARRHES	CAUTION
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 10 heures	200 €	75 €	800 €
Prise des clés le samedi matin, rendues le dimanche à 17 heures	50 € supplémentaires	75 €	800 €
Vin d'honneur et réunions associations	50 €	25 €	800 €

Caution pour mise à disposition sono :

- habitants de la commune : gratuit
- extérieurs à la commune : 800 €

Toutes les associations de la commune bénéficieront de la gratuité totale et sans caution de la salle polyvalente.

f) Tarifs des repas à la cantine scolaire : fixés en fonction du quotient familial des parents pour chaque repas vendu à moins de 1 euro la commune perçoit en plus de la vente du repas une compensation de l'État de 3 euros : adoptés à l'unanimité

Quotient familial des parents	Prix du repas
De 0 à 699	0,50 €
De 700 à 999	0,80 €
+ de 1000	1,50 €
adulte	4,00 €
stagiaire	Gratuit pour la durée du stage

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Françoise JOURDAIN, secrétaire comptable, présente les points 3 à 7 qui concernent des éléments budgétaires

3-Délibération : admission en non-valeur d'un montant de 379,72 € sur le budget eau : à l'unanimité

4-Délibération : admission en non-valeur d'un montant de 60,64 € sur le budget assainissement : à l'unanimité

5- Délibération : décision modificative n° 4 sur le budget communal - ouverture de crédit au compte 2315 « travaux réseau eaux pluviales et réseaux secs au village de Flaghac » pour un montant de 8 250 €, en prévision de l'actualisation du marché : à l'unanimité

6-Délibération : décision modificative n° 2 sur le budget assainissement - ouverture de crédit au compte 2315 « assainissement (réseau + station) au village de Flaghac » pour un montant de 10 750 €, en prévision de l'actualisation du marché : à l'unanimité

7-Délibération : décision modificative n° 5 sur le budget communal - ouverture de crédit au compte 2151 (voirie) et au compte 1641 pour un montant de 6 300 € dans le cadre d'une convention d'imprévision : à l'unanimité

8-Délibération : création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : suite à la réussite d'un agent au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, le Maire propose la création d'un poste à temps non complet de 13 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2023 : adopté à l'unanimité

9- Délibération : vente de bien de section d'Azinières : une seconde consultation des habitants d'Azinières a eu lieu le 10 décembre 2022 suite à la demande d'achat d'une partie du bien de section de la parcelle A 167 par Monsieur GILLES. Le résultat des votes est le suivant :

38 inscrits 29 votants 1 nul 0 blanc 20 pour 8 contre

Une majorité s'étant donc dégagée pour la vente de ce bien, le conseil municipal décide de vendre environ 250 m² au prix de 1,60 € et rappelle que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur : à l'unanimité

10- Divers :

- Lecture d'un courrier de remerciements de l'ADMR à Paulhaguet pour la participation financière de la commune de Saint-Georges-d'Aurac
- Demande de participation financière de la SPA de POLIGNAC : la commune a signé une convention avec la SPA de BRIOUDE
- Réflexion sur la mise en œuvre d'une aide à la rénovation des façades initiée par la communauté de communes à destination des propriétaires bailleurs ou occupants

Informations données par le Maire ne donnant pas lieu à délibération

- Certificat administratif sur le budget assainissement : virement de crédit – diminution des crédits au chapitre 022 (dépenses imprévues) et augmentation des crédits au chapitre 011 pour un montant de 1 166,67 €
- Certificat administratif sur le budget communal : virement de crédit – diminution des crédits au chapitre 022 (dépenses imprévues) et augmentation des crédits au chapitre 65 pour un montant de 2 795 € et au chapitre 66 pour un montant de 250 €

La séance est levée à 21h40

Secrétaire de séance
Christine PEGHAIRE

Le Maire
Alain GARNIER